

De : OCE Observatoire Continuité Ecologique [<mailto:oce2015@gmail.com>]

Envoyé : jeudi 7 janvier 2016 15:18

À : moratoire@continuite-ecologique.fr

Objet : Mail-info N° 1: Moratoire sur la continuité écologique. Information aux signataires

Bonjour,

Vous avez signé la demande de moratoire sur la mise en œuvre du classement des rivières, et nous vous en remercions.

A ce jour, plus de 250 associations locales ou institutions départementales ont soutenu la démarche. Leur grande diversité prouve, si besoin était, le malaise profond résultant de la politique de l'eau concernant les cours d'eau, les moulins, les étangs et les ouvrages hydrauliques imposée par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable. En absence de réelle concertation, des choix intenable sont proposés : soit effacer l'ouvrage (et avec lui son histoire, son paysage, ses usages potentiels, son biotope) ; soit engager des aménagements à coût exorbitant pour des résultats hypothétiques forts modestes, voire négatifs pour les milieux eux-mêmes.

Nous avons souhaité une démarche unitaire. **Douze syndicats ou fédérations nationales** représentant ensemble plus de 100 000 adhérents directs portent désormais la démarche du moratoire. Tous les acteurs sont concernés : riverains, moulins, propriétaires d'étangs et de forêts, pisciculteurs et hydro-électriciens, agriculteurs, défenseurs du patrimoine et du paysage. Sur ce plan, le bilan est d'ores et déjà extrêmement positif : c'est la première fois depuis 10 ans qu'une coordination parvient à parler le même langage. Cette unité démontre aussi où sont les vrais défenseurs de l'intérêt général.

Si de nombreux élus ont signé (plus de 800 à ce jour, dont plus de 20 députés et sénateurs), rien n'est gagné pour autant. Nous vous invitons à porter l'appel du moratoire autour de vous. Il est notamment important d'engager les **élus des Collectivités territoriales**, qui sont en contact direct avec les Agence de l'eau et les syndicats de rivière. Vous pouvez consulter la liste géolocalisée des premiers signataires [à cette adresse](http://continuite-ecologique.fr/geolocalisation-des-signatures-par-departement-ou-region/) (<http://continuite-ecologique.fr/geolocalisation-des-signatures-par-departement-ou-region/>). En cliquant sur « options » sous la carte, vous pouvez chercher par département, région, code postal, etc.

Un comité de pilotage des partenaires nationaux se réunira à Paris le 22 janvier 2016. Nous définirons un calendrier pour la suite du recueil des signatures, et nous travaillerons sur le « livre blanc de la continuité écologique » destiné à Mme le Ministre de l'Ecologie. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire parvenir des retours d'expérience et témoignages concrets (sur le cas précis de la continuité écologique, objet de l'appel), ce qui nous aidera à illustrer les problèmes de fond par des exemples vécus.

Le prochain mail-info vous précisera le suivi et la date à laquelle nous cesserons de recueillir les signatures. Vous pouvez donc continuer à faire circuler [l'adresse du formulaire en ligne](http://continuite-ecologique.fr/formulaire-moratoire/) <http://continuite-ecologique.fr/formulaire-moratoire/> (ou la version PDF <http://continuite-ecologique.fr/wp-content/files/Moratoire.pdf>) et à contacter les élus, les personnalités, les associations de votre territoire.

Nous vous remercions encore de votre engagement pour cette cause commune nécessaire à l'avenir de nos rivières et de nos territoires.

Bien à vous,

Charles-François Champetier
OCE
Porte-parole du moratoire

Pour tous renseignements : Le site d'OCE : <http://continuite-ecologique.fr/>

La liste des élus : <http://continuite-ecologique.fr/liste-des-elus/>